

PRÉAMBULE

La Fédération française de motocyclisme entend rappeler son souci prioritaire de protection des publics et de lutte contre la propagation du virus.

Afin d'accompagner l'activité motocycliste à l'entraînement dans des conditions optimales de sécurité, elle a élaboré une série de mesures à adopter par les moto-clubs et/ou les pratiquants.

Elle fait donc toujours appel à la vigilance, au sens des responsabilités et au civisme de tous pour assurer la mise en place et le respect des préconisations exposées dans le présent document.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- En tout temps et en tout lieu, le respect des gestes barrières doit être assuré. Le principe de distanciation physique de 2 mètres doit être respecté, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas. Les regroupements de plus de 6 personnes au même endroit sur le circuit et dans les espaces clos doivent être limités.
- Le port du masque est obligatoire, exception faite pour les pilotes pendant la pratique sportive et durant les temps consacrés à la restauration.
- Les moto-clubs organisateurs doivent désigner un référent COVID-19 chargé de veiller au bon respect des règles sanitaires et du présent protocole.
- Il appartient à l'organisateur de prévoir un local ou une zone identifiée sous une tente, équipé de masques, permettant d'isoler un éventuel malade.
- La FFM recommande à tous le téléchargement et l'activation de l'application #TousAntiCovid lors des manifestations sportives organisées sous son égide.

AVANT L'ENTRAÎNEMENT



INSCRIPTION

- Afin d'éviter tout regroupement, il est fortement recommandé de prendre contact avec le Moto-club pour vérifier l'ouverture du circuit et réserver un entraînement et/ou un roulage. Si la structure propose une réservation et un paiement en ligne, cette solution doit être privilégiée.
- Il est également conseillé de tenir un registre nominatif des personnes accueillies avec les horaires de présence.



PILOTE ET ACCOMPAGNATEUR

- Il est demandé aux encadrants et aux pratiquants de ne pas se rendre sur le site de pratique si eux-mêmes ou l'un de leur proche présentent des signes évocateurs de la Covid-19 ou sont cas contacts. Cette mesure doit être impérativement respectée.

PENDANT L'ENTRAÎNEMENT



ACCUEIL

- Les gestes barrières font l'objet d'une communication à travers un affichage ou tout autre support auprès des différents publics en plusieurs points du site de pratique.
- L'accueil administratif est effectué dans le respect des règles de distanciation physique et des gestes barrières. L'accueil en extérieur doit être privilégié. Le moto-club organisateur doit s'assurer que les personnes en charge de cet accueil disposent du matériel de protection adapté à l'accomplissement de leur mission. Ils devront être équipés de masques et pourront, le cas échéant, être placés derrière des écrans d'accueil. Du gel hydroalcoolique notamment devra être mis à leur disposition.



ESPACE CLOS

- L'entrée et la sortie des espaces clos doivent se faire si possible par des issues séparées et clairement identifiées. Un flux de circulation doit être mis en place par un marquage au sol afin d'éviter les croisements de personnes et de permettre la distanciation physique (2 mètres entre chaque personne). La circulation est favorisée par le maintien des portes ouvertes si cela est compatible avec les conditions de sécurité en vigueur dans l'établissement.
- Les vestiaires collectifs doivent être fermés. Les vestiaires individuels demeurent accessibles dans le strict respect des protocoles sanitaires. Pour les espaces communs, le port du masque est obligatoire dans les vestiaires et le respect d'une distanciation physique de 2 mètres entre chaque personne est recommandé dans les parties communes (si la configuration de l'espace le permet). Afin de garantir ce double respect, il est préconisé de mettre en place des petits groupes pour gérer les flux au sein des vestiaires (ex : mettre en place des arrivées décalées en amont afin que la séance d'entraînement ou la compétition débute à l'heure prévue).
- Les sanitaires, ainsi que les points d'eau peuvent rester accessibles, en limitant le taux d'occupation et en étant soumis à des nettoyages / désinfections fréquents et adaptés.
- Les activités de bar et de restauration (buvette ou type « club house ») doivent être fermés, sauf la vente à emporter qui doit s'effectuer dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur. Il est recommandé aux pratiquants d'apporter leurs propres bouteilles d'eau et de ne pas les partager.



DÉSINFECTION

- Les lieux d'accueil et leurs points de contact sont régulièrement désinfectés (au moins deux fois par jour). Le moto-club met à disposition du savon et/ou des solutions hydroalcooliques à l'entrée et à la sortie de l'établissement. Les pilotes sont invités à se présenter avec leur propre solution hydroalcoolique et masques.
- Des poubelles seront disposées dans les espaces de circulation pour jeter masques à usage unique et mouchoirs en papier.
- La location de moto et/ou d'équipements individuels de protection (gants, lunettes, casques...) est possible. Entre chaque utilisation, il doit être prévu une désinfection complète des équipements et des postes de commande.

FFMOTO.ORG



/FFMOTOCYCLISME



@FFMOTO



@FFMOTO



FFM.TV